

**RÉDACTION & ADMINISTRATION :**  
 10, rue de Valenciennes, 10  
 TOULOUSE, rue de Valenciennes, 10  
**PRIX DES ABONNEMENTS**  
 1 an, 3 fr. 50 — 6 mois, 2 fr. 25  
 3 mois, 1 fr. 25 — Un an, 5 fr. 50

# LES DÉPÊCHES

Journal Républicain quotidien

## L'ARMÉE COLONIALE

La Chambre s'est aborée jeudi, sans la résoudre, une question qui méritait mieux qu'un ajournement, déguisé sous la promesse faite par M. le Président du Conseil de constituer une commission pour se livrer à une étude qui devrait être achevée et parachevée depuis longtemps.

Il s'agissait de la formation d'une armée coloniale exclusivement recrutée en vue de la défense de nos possessions d'outre-mer; ce n'est pas la première fois que le projet est mis à l'ordre du jour, il était la conséquence inévitable de l'orientation donnée à notre politique extérieure, Gambetta s'en était justement préoccupé, depuis, divers ministères ont eu à l'envisager, une commission dite de l'armée coloniale a été spécialement chargée de l'étudier, le conseil supérieur des colonies, les sous-secrétaires d'Etat, le congrès colonial en ont été successivement saisis, si les études ne sont pas terminées aujourd'hui et si il est nécessaire de nommer encore une commission, il n'y a pas de raison pour que celle-ci, au lieu de se livrer à une étude qui ne peut être que purement académique, ne soit pas chargée de se livrer à son tour les travaux de la dernière commission.

rien de plus simple et de plus facile, quelques bataillons d'infanterie de marine suffiraient amplement, mais les obligations de la situation actuelle sont tout autres maintenant. Un officier qui commande un poste au Tonkin ou au Sénégal s'il veut organiser son service de renseignements d'une façon sérieuse, s'il ne veut pas être la proie et la victime de la duplicité des indigènes est obligé d'apprendre la langue ou le dialecte du pays, soit environ trois ans de travail, mais préparation pour l'étude topographique du pays, pour se familiariser avec ses habitudes et avec ses nécessités climatiques.

La période d'acclimatation est de trois ans environ, quand les épidémies sévissent ce sont toujours les troupes recrutées dans les pays qui sont les plus atteintes, mais, divers ministères ont eu à l'envisager, une commission dite de l'armée coloniale a été spécialement chargée de l'étudier, le conseil supérieur des colonies, les sous-secrétaires d'Etat, le congrès colonial en ont été successivement saisis, si les études ne sont pas terminées aujourd'hui et si il est nécessaire de nommer encore une commission, il n'y a pas de raison pour que celle-ci, au lieu de se livrer à une étude qui ne peut être que purement académique, ne soit pas chargée de se livrer à son tour les travaux de la dernière commission.

Le magistrat qui ne fait l'honneur de ne recevoir avoir sous les yeux, l'époque que nous nous étions permis d'adresser par la voie de la presse à M. le Préfet de la République, et, précisément, il répondit : « Je n'ai qu'à recevoir dans ma lettre qu'il n'admettrait pas exprimant notre reconnaissance autant pour le soin qu'il avait pris que pour la bonne nouvelle qu'il nous donnait. »

Je transcris :  
 « La femme Thomas, Aurélien Wattiau, vingt-quatre ans, porteur de pain, demeurant 46, rue de la Chaussée d'Antin, dans ses lettres, »  
 « Condamnée le 22 mai 1890 par la 11<sup>e</sup> chambre, à 48 heures de prison, pour abandon d'enfants dans un lieu non solitaire. »  
 « Date du délit, 12 novembre 1889. »  
 « L'ordre est donné de surseoir indéfiniment à l'exécution de la peine. »

## LES DÉPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Agence de Roubaix-Tourcoing.

### SENAT

Le Sénat a tenu sa séance publique le 30 mai 1890.

**LA SÉANCE**  
 Le Sénat a tenu sa séance publique le 30 mai 1890. L'ordre du jour comprenait : 1° l'adoption de la loi sur les délits de la sécularité des professions; 2° l'adoption de la loi sur les délits de la sécularité des professions; 3° l'adoption de la loi sur les délits de la sécularité des professions.

## LES DÉPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Agence de Roubaix-Tourcoing.

### SENAT

Le Sénat a tenu sa séance publique le 30 mai 1890.

**LA SÉANCE**  
 Le Sénat a tenu sa séance publique le 30 mai 1890. L'ordre du jour comprenait : 1° l'adoption de la loi sur les délits de la sécularité des professions; 2° l'adoption de la loi sur les délits de la sécularité des professions; 3° l'adoption de la loi sur les délits de la sécularité des professions.

## LES DÉPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Agence de Roubaix-Tourcoing.

### SENAT

Le Sénat a tenu sa séance publique le 30 mai 1890.

**LA SÉANCE**  
 Le Sénat a tenu sa séance publique le 30 mai 1890. L'ordre du jour comprenait : 1° l'adoption de la loi sur les délits de la sécularité des professions; 2° l'adoption de la loi sur les délits de la sécularité des professions; 3° l'adoption de la loi sur les délits de la sécularité des professions.

## LES DÉPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Agence de Roubaix-Tourcoing.

### SENAT

Le Sénat a tenu sa séance publique le 30 mai 1890.

**LA SÉANCE**  
 Le Sénat a tenu sa séance publique le 30 mai 1890. L'ordre du jour comprenait : 1° l'adoption de la loi sur les délits de la sécularité des professions; 2° l'adoption de la loi sur les délits de la sécularité des professions; 3° l'adoption de la loi sur les délits de la sécularité des professions.

## L'AFFAIRE

de la Porteuse de pain

Th. BERGÈS.

Je n'ai demandé au parquet du tribunal de Roubaix, au sujet de la femme Thomas, que deux choses : 1° que le parquet se prononce sur le fait de l'abandon d'enfants; 2° que le parquet se prononce sur le fait de l'abandon d'enfants.

## L'AFFAIRE

de la Porteuse de pain

Th. BERGÈS.

Je n'ai demandé au parquet du tribunal de Roubaix, au sujet de la femme Thomas, que deux choses : 1° que le parquet se prononce sur le fait de l'abandon d'enfants; 2° que le parquet se prononce sur le fait de l'abandon d'enfants.

## L'AFFAIRE

de la Porteuse de pain

Th. BERGÈS.

Je n'ai demandé au parquet du tribunal de Roubaix, au sujet de la femme Thomas, que deux choses : 1° que le parquet se prononce sur le fait de l'abandon d'enfants; 2° que le parquet se prononce sur le fait de l'abandon d'enfants.

## L'AFFAIRE

de la Porteuse de pain

Th. BERGÈS.

Je n'ai demandé au parquet du tribunal de Roubaix, au sujet de la femme Thomas, que deux choses : 1° que le parquet se prononce sur le fait de l'abandon d'enfants; 2° que le parquet se prononce sur le fait de l'abandon d'enfants.

## L'AFFAIRE

de la Porteuse de pain

Th. BERGÈS.

Je n'ai demandé au parquet du tribunal de Roubaix, au sujet de la femme Thomas, que deux choses : 1° que le parquet se prononce sur le fait de l'abandon d'enfants; 2° que le parquet se prononce sur le fait de l'abandon d'enfants.

## L'AFFAIRE

de la Porteuse de pain

Th. BERGÈS.

Je n'ai demandé au parquet du tribunal de Roubaix, au sujet de la femme Thomas, que deux choses : 1° que le parquet se prononce sur le fait de l'abandon d'enfants; 2° que le parquet se prononce sur le fait de l'abandon d'enfants.

## L'AFFAIRE

de la Porteuse de pain

Th. BERGÈS.

Je n'ai demandé au parquet du tribunal de Roubaix, au sujet de la femme Thomas, que deux choses : 1° que le parquet se prononce sur le fait de l'abandon d'enfants; 2° que le parquet se prononce sur le fait de l'abandon d'enfants.

## L'AFFAIRE

de la Porteuse de pain

Th. BERGÈS.

Je n'ai demandé au parquet du tribunal de Roubaix, au sujet de la femme Thomas, que deux choses : 1° que le parquet se prononce sur le fait de l'abandon d'enfants; 2° que le parquet se prononce sur le fait de l'abandon d'enfants.

## L'AFFAIRE

de la Porteuse de pain

Th. BERGÈS.

Je n'ai demandé au parquet du tribunal de Roubaix, au sujet de la femme Thomas, que deux choses : 1° que le parquet se prononce sur le fait de l'abandon d'enfants; 2° que le parquet se prononce sur le fait de l'abandon d'enfants.

## L'AFFAIRE

de la Porteuse de pain

Th. BERGÈS.

Je n'ai demandé au parquet du tribunal de Roubaix, au sujet de la femme Thomas, que deux choses : 1° que le parquet se prononce sur le fait de l'abandon d'enfants; 2° que le parquet se prononce sur le fait de l'abandon d'enfants.

## L'AFFAIRE

de la Porteuse de pain

Th. BERGÈS.

Je n'ai demandé au parquet du tribunal de Roubaix, au sujet de la femme Thomas, que deux choses : 1° que le parquet se prononce sur le fait de l'abandon d'enfants; 2° que le parquet se prononce sur le fait de l'abandon d'enfants.

## L'AFFAIRE

de la Porteuse de pain

Th. BERGÈS.

Je n'ai demandé au parquet du tribunal de Roubaix, au sujet de la femme Thomas, que deux choses : 1° que le parquet se prononce sur le fait de l'abandon d'enfants; 2° que le parquet se prononce sur le fait de l'abandon d'enfants.

## L'AFFAIRE

de la Porteuse de pain

Th. BERGÈS.

Je n'ai demandé au parquet du tribunal de Roubaix, au sujet de la femme Thomas, que deux choses : 1° que le parquet se prononce sur le fait de l'abandon d'enfants; 2° que le parquet se prononce sur le fait de l'abandon d'enfants.

## L'AFFAIRE

de la Porteuse de pain

Th. BERGÈS.

Je n'ai demandé au parquet du tribunal de Roubaix, au sujet de la femme Thomas, que deux choses : 1° que le parquet se prononce sur le fait de l'abandon d'enfants; 2° que le parquet se prononce sur le fait de l'abandon d'enfants.

## L'AFFAIRE

de la Porteuse de pain

Th. BERGÈS.

Je n'ai demandé au parquet du tribunal de Roubaix, au sujet de la femme Thomas, que deux choses : 1° que le parquet se prononce sur le fait de l'abandon d'enfants; 2° que le parquet se prononce sur le fait de l'abandon d'enfants.

## L'AFFAIRE

de la Porteuse de pain

Th. BERGÈS.

Je n'ai demandé au parquet du tribunal de Roubaix, au sujet de la femme Thomas, que deux choses : 1° que le parquet se prononce sur le fait de l'abandon d'enfants; 2° que le parquet se prononce sur le fait de l'abandon d'enfants.

## L'AFFAIRE

de la Porteuse de pain

Th. BERGÈS.

Je n'ai demandé au parquet du tribunal de Roubaix, au sujet de la femme Thomas, que deux choses : 1° que le parquet se prononce sur le fait de l'abandon d'enfants; 2° que le parquet se prononce sur le fait de l'abandon d'enfants.

## L'AFFAIRE

de la Porteuse de pain

Th. BERGÈS.

Je n'ai demandé au parquet du tribunal de Roubaix, au sujet de la femme Thomas, que deux choses : 1° que le parquet se prononce sur le fait de l'abandon d'enfants; 2° que le parquet se prononce sur le fait de l'abandon d'enfants.

## L'AFFAIRE

de la Porteuse de pain

Th. BERGÈS.

Je n'ai demandé au parquet du tribunal de Roubaix, au sujet de la femme Thomas, que deux choses : 1° que le parquet se prononce sur le fait de l'abandon d'enfants; 2° que le parquet se prononce sur le fait de l'abandon d'enfants.

## L'AFFAIRE

de la Porteuse de pain

Th. BERGÈS.

Je n'ai demandé au parquet du tribunal de Roubaix, au sujet de la femme Thomas, que deux choses : 1° que le parquet se prononce sur le fait de l'abandon d'enfants; 2° que le parquet se prononce sur le fait de l'abandon d'enfants.

## L'AFFAIRE

de la Porteuse de pain

Th. BERGÈS.

Je n'ai demandé au parquet du tribunal de Roubaix, au sujet de la femme Thomas, que deux choses : 1° que le parquet se prononce sur le fait de l'abandon d'enfants; 2° que le parquet se prononce sur le fait de l'abandon d'enfants.

## L'AFFAIRE

de la Porteuse de pain

Th. BERGÈS.

Je n'ai demandé au parquet du tribunal de Roubaix, au sujet de la femme Thomas, que deux choses : 1° que le parquet se prononce sur le fait de l'abandon d'enfants; 2° que le parquet se prononce sur le fait de l'abandon d'enfants.

## L'AFFAIRE

de la Porteuse de pain

Th. BERGÈS.

Je n'ai demandé au parquet du tribunal de Roubaix, au sujet de la femme Thomas, que deux choses : 1° que le parquet se prononce sur le fait de l'abandon d'enfants; 2° que le parquet se prononce sur le fait de l'abandon d'enfants.

## L'AFFAIRE

de la Porteuse de pain

Th. BERGÈS.

Je n'ai demandé au parquet du tribunal de Roubaix, au sujet de la femme Thomas, que deux choses : 1° que le parquet se prononce sur le fait de l'abandon d'enfants; 2° que le parquet se prononce sur le fait de l'abandon d'enfants.

## L'AFFAIRE

de la Porteuse de pain

Th. BERGÈS.

Je n'ai demandé au parquet du tribunal de Roubaix, au sujet de la femme Thomas, que deux choses : 1° que le parquet se prononce sur le fait de l'abandon d'enfants; 2° que le parquet se prononce sur le fait de l'abandon d'enfants.

## L'AFFAIRE

de la Porteuse de pain

Th. BERGÈS.

Je n'ai demandé au parquet du tribunal de Roubaix, au sujet de la femme Thomas, que deux choses : 1° que le parquet se prononce sur le fait de l'abandon d'enfants; 2° que le parquet se prononce sur le fait de l'abandon d'enfants.

## L'AFFAIRE

de la Porteuse de pain

Th. BERGÈS.

Je n'ai demandé au parquet du tribunal de Roubaix, au sujet de la femme Thomas, que deux choses : 1° que le parquet se prononce sur le fait de l'abandon d'enfants; 2° que le parquet se prononce sur le fait de l'abandon d'enfants.

## L'AFFAIRE

de la Porteuse de pain

Th. BERGÈS.

Je n'ai demandé au parquet du tribunal de Roubaix, au sujet de la femme Thomas, que deux choses : 1° que le parquet se prononce sur le fait de l'abandon d'enfants; 2° que le parquet se prononce sur le fait de l'abandon d'enfants.

## L'AFFAIRE

de la Porteuse de pain

Th. BERGÈS.

Je n'ai demandé au parquet du tribunal de Roubaix, au sujet de la femme Thomas, que deux choses : 1° que le parquet se prononce sur le fait de l'abandon d'enfants; 2° que le parquet se prononce sur le fait de l'abandon d'enfants.

## L'AFFAIRE

de la Porteuse de pain

Th. BERGÈS.

Je n'ai demandé au parquet du tribunal de Roubaix, au sujet de la femme Thomas, que deux choses : 1° que le parquet se prononce sur le fait de l'abandon d'enfants; 2° que le parquet se prononce sur le fait de l'abandon d'enfants.

## L'AFFAIRE

de la Porteuse de pain

Th. BERGÈS.

Je n'ai demandé au parquet du tribunal de Roubaix, au sujet de la femme Thomas, que deux choses : 1° que le parquet se prononce sur le fait de l'abandon d'enfants; 2° que le parquet se prononce sur le fait de l'abandon d'enfants.

## L'AFFAIRE

de la Porteuse de pain

Th. BERGÈS.

Je n'ai demandé au parquet du tribunal de Roubaix, au sujet de la femme Thomas, que deux choses : 1° que le parquet se prononce sur le fait de l'abandon d'enfants; 2° que le parquet se prononce sur le fait de l'abandon d'enfants.

## L'AFFAIRE

de la Porteuse de pain

Th. BERGÈS.

Je n'ai demandé au parquet du tribunal de Roubaix, au sujet de la femme Thomas, que deux choses : 1° que le parquet se prononce sur le fait de l'abandon d'enfants; 2° que le parquet se prononce sur le fait de l'abandon d'enfants.

## L'AFFAIRE

de la Porteuse de pain

Th. BERGÈS.

Je n'ai demandé au parquet du tribunal de Roubaix, au sujet de la femme Thomas, que deux choses : 1° que le parquet se prononce sur le fait de l'abandon d'enfants; 2° que le parquet se prononce sur le fait de l'abandon d'enfants.

## L'AFFAIRE

de la Porteuse de pain

Th. BERGÈS.

Je n'ai demandé au parquet du tribunal de Roubaix, au sujet de la femme Thomas, que deux choses : 1° que le parquet se prononce sur le fait de l'abandon d'enfants; 2° que le parquet se prononce sur le fait de l'abandon d'enfants.